



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE VAUCLUSE



direction
départementale
des Territoires
de **Vaucluse**



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VAUCLUSE

Projet territorial « Hauts de Provence Rhodanienne »

Comité technique du 27 juin 2017

Compte Rendu de réunion

Présents :

Michel Espinasse DREAL PACA ; ; Robert Gentili CR PACA ; Jean-Philippe Strasberg AERMC ; Jean-Michel Chazalon AERMC ; Thibaut Vaudaine CNR ; David Ferry CNR ; François Dubocs CA 26 ; Sandrine Roussin CA26 ; Yves Feydy CDA26 ; Guy Luneau SYGRED ; Benoit Laval SYGRED ; Francky Auger CD84 ; Jean-Louis Vassallucci CD84 ; Sandrine Batut SMBV Lez ; Christian Balufin SIA Aygues ; Caroline Henry de Villeneuve DREAL ARA ; Alain Guillaume FDASA84 ; Patrice Doumenc ASA canal de Carpentras ; Sébastien Loubier IRSTEA ; Lauriane Chambon CDA84 ; Marine Jourdren CDA84 ; Philippe Rollet CDA84 ; Mireille Brun CDA84 ; Anne Meyer-Vale CDA84 ; Annick Baille DDT84 ; Jean-Marc Boileau DDT84 ; Marc Chemouni DDT84 ; Jean-François Moniotte Sous Préfet Carpentras.

Excusé :

Philippe Allimant DDT 26 , Jérôme Hors DRAAF PACA, Céline JUVENETON Région ARA, Sandrine Barray CD26 ;

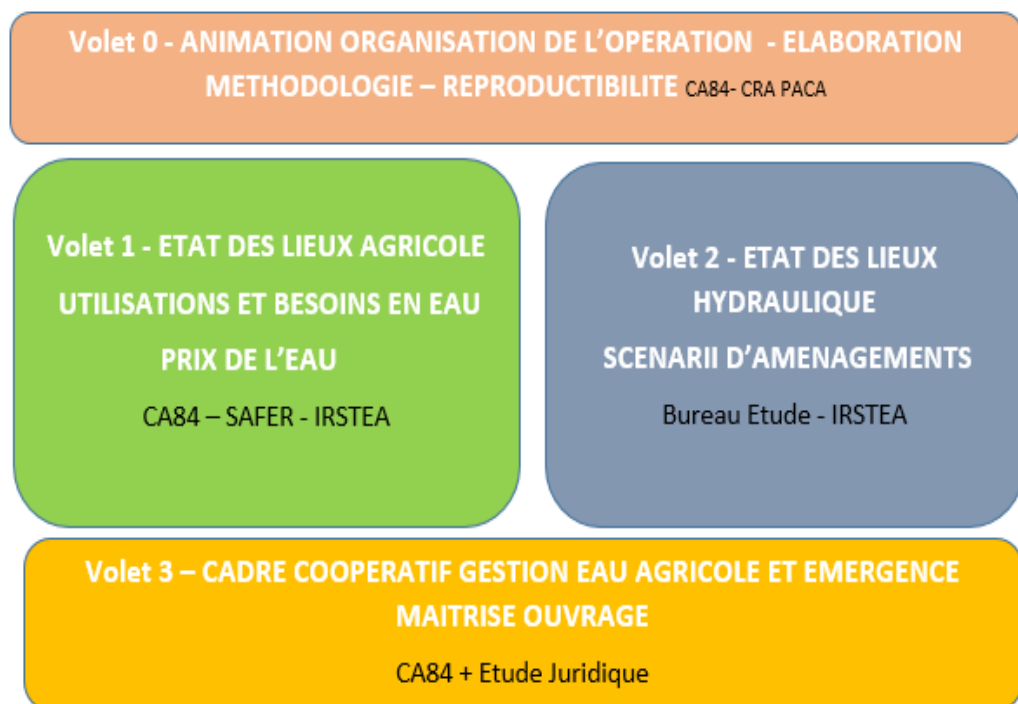
1. Introduction

Mme **Annick Baille**, directrice de la Direction Départementale des Territoires de Vaucluse ouvre la réunion. Elle rappelle l'importance de ce projet pour le Vaucluse et la Drôme en termes d'enjeux sur la ressource en eau, pour l'agriculture mais aussi pour tous les usagers. Elle insiste sur la nécessité de respecter le calendrier des études bien qu'il soit assez serré. Un COPIL sera organisé à l'automne.

Marc Chemouni, précise que les études ont débutées depuis le mois de mars 2017 et situe le travail en cours qui concerne le volet 1 dans le schéma global des études (voir ci-dessous). Le volet 1 comporte 2 parties : le diagnostic agricole et l'identification des besoins en eau (état des lieux et prospective). Les enjeux du diagnostic agricole est de vérifier la pérennité de l'agriculture dans ce secteur. Faire un diagnostic agricole aujourd'hui et de la prospective. Par la suite, il faudra générer différents scénarii d'aménagements hydrauliques pour satisfaire les besoins en eau qui ne pourront être couverts localement, avec l'aide d'un Bureau d'études. Il faudra enfin identifier le ou les Maîtres d'Ouvrage qui pourront porter ces projets d'aménagement.

L'objectif de la séance d'aujourd'hui est de recueillir l'avis des membres du cotech sur les premiers résultats du diagnostic agricole et si nécessaire réorienter le travail en cours

Le programme d'étude (version janvier 2017)



2. Présentation des premiers résultats du diagnostic agricole – Philippe Rollet

Voir Diaporama

- [Remarques/Echanges dans la salle :](#)

Mr Luneau, Vice-Psdt du SYGRED et du SID : avez-vous intégré Saint Paul Trois Châteaux comme cela avait été demandé au COTECH de janvier ? Car le réseau est à la fois très proche du Rhône et très vétuste.

Réponse CA84 : oui, c'est le cas, Saint-Paul-Trois-Châteaux est bien dans le périmètre.

Franky Auger CD84 : demande d'où provient la différence entre le chiffre de 40.000 hectares de superficies agricoles affichées dans les premiers comités de pilotage pour décrire le territoire, et les 80.000 qui sont présentés ce jour.

Mireille Brun explique que le chiffre de 40.000 hectares avait été estimé très grossièrement à partir d'un nombre de communes très inférieur.

Un intervenant demande quelle est la superficie moyenne des exploitations agricoles.

Philippe Rollet répond : 19 hectares

Marc Chemouni, : on voit bien que le territoire est très dépendant de la vigne. Cela peut être vu comme une faiblesse, du fait de la vulnérabilité due à la faible diversité culturale. Mais c'est aussi une force, du fait de la

diversité des appellations. Il y a donc une diversité au sein même de la viticulture. De plus, ce territoire est placé près de grands centres de consommation (Montpellier, Marseille, Avignon, Lyon), qu'il peut desservir en moins de 3h.

Un intervenant : il y a un gros travail fait par le CRIGE PACA¹ sur l'occupation du sol. Pourquoi de ne pas utiliser ces données.

Mireille Brun : Nous disposons de données suffisantes côté PACA, il nous manque les données côté AURA.

Caroline Henry de Villeneuve DREAL ARA : Je trouve que c'est très bien d'élargir le périmètre. Cela permet de créer une vraie homogénéité territoriale. C'est très important pour faire adhérer l'ensemble de la profession agricole. Il s'agit de fédérer les exploitants autour des mêmes productions.

Marc Chemouni : Les résultats présentés dressent un état des lieux de l'agriculture du secteur, mais y a-t-il un travail réalisé sur la prospective et les perspectives d'évolution perçues à l'échelle de l'exploitant ? Un travail de prospective a-t-il été engagé avec les filières ?

Philippe Rollet : Le problème c'est que c'est très difficile pour un agriculteur de se projeter, même parfois au-delà d'une année. Ils sont contraints de vivre au jour le jour et estiment que leurs activités sont très dépendantes des cours des marchés agricoles. Donc c'est très difficile de parler de prospective avec un agriculteur. Par contre cela va être réalisé avec les filières.

Sandrine Batut, Chargée de mission au SMBVL : Je souhaiterais savoir quelle sera l'occupation des sols qui seront irrigués ? Pourrait-il y avoir une évolution dans les cultures et comment le prévoir ? Cela rejoint un peu la question de Marc Chemouni.

Philippe Rollet : La réorientation culturelle dépendra du potentiel irrigable. Le diagnostic agro-pédologique qui va être réalisé permettra d'identifier les secteurs sur lesquels l'irrigation pourra entraîner des évolutions culturelles.

Mr Feydi, membre de la chambre d'agriculture de la Drôme : La réorientation culturelle n'est pas automatique ! Ces dernières années, sur le secteur du Tricastin, la moitié des agriculteurs ont arraché leurs vignes et les ont remplacées par des truffiers. Donc ceux qui sont restés en vigne sont attachés à produire de la vigne et ne voudront pas se réorienter.

- [Décisions du COTECH sur la partie diagnostic agricole](#)

- Le COTECH approuve l'extension du périmètre aux 4 communes de la Berre (Réauville, Roussas, Salles sous Bois, Valaurie) ainsi qu'à la commune de La Roche-Saint-Secret.
- Le COTECH approuve de pousser plus loin le diagnostic agricole en faisant des études de filières.

3. L'étude des Besoins en eau – Lauriane Chambon & Marine Jourden

Voir diaporama

- [Remarques/Echanges dans la salle](#)

1 CRIGE : Centre Régional d'information Géographique PACA

- Sur la valorisation du projet et la mobilisation des acteurs du territoire :

Sandrine Roussin, membre de la Chambre d'Agriculture de la Drôme : On a eu une très faible mobilisation de la part des élus (seulement 12/81 communes représentées), alors que les réunions « exploitants agricoles » avaient bien marché. Pourquoi ne pas faire des réunions à l'automne avec les élus, mais cette fois organisées par la Préfecture ? Cela permettra de mobiliser beaucoup plus les acteurs non agricoles, et de leur faire prendre conscience de l'importance que ce projet représente pour eux.

Marc Chemouni : Les élus sont en attente qu'on communique sur des résultats. Nous organiserons des réunions à l'automne quand nous aurons l'ensemble des résultats sur le diagnostic et sur les besoins en eau.

Mr Luneau, Vice-Président du SYGRED et du SID : Mr Mary-annick GARIN, Maire de Clansayes veut s'impliquer dans ce projet. Il s'excuse de ne pas pouvoir être là aujourd'hui.

Marc Chemouni : Oui, Mr Garin a été invité à intégrer le COPIL. Comme il n'y a pas de SCOT sur ce secteur, il existe peu d'études sur l'agriculture, et les élus eux-mêmes connaissent assez mal l'agriculture de leur territoire.

Sandrine Roussin, élue de la Chambre d'Agriculture de la Drôme : La Chambre d'Agriculture de la Drôme a fait une étude sur les interconnexions entre les enjeux touristiques et agricoles de la région, en collaboration avec le Conseil Départemental de la Drôme. Il conviendrait d'en tenir compte dans le diagnostic.

Mr Guillaume, Président de la Fédération d'ASA de Vaucluse et Président du Canal de Carpentras : Oui, c'est très important d'avoir la position politique des élus locaux sur ce projet. Il faut les impliquer. Il est très important que les élus locaux soient au premier rang d'un projet tel que celui-là. A l'ASA de Carpentras, nous avons créé une commission intercommunale, à laquelle nous associons près de 30 représentants des communes traversées par le Canal. Nous y abordons des thèmes qui ne sont pas uniquement liés à l'activité agricole, grâce notamment au Contrat de canal. Cela permet de bien associer les élus, qui se sentent plus concernés.

Marc Chemouni : Les chambres d'agriculture ont envoyé plus de 150 courriers d'invitation pour les réunions des 21 et 22 juin.

Mr Guillaume, Président de la Fédération d'ASA de Vaucluse et Président du Canal de Carpentras : c'est important de faire le maximum pour associer les élus, car le projet ne pourra pas se faire sans leurs soutiens.

- Sur le taux de réponse et l'analyse des sondages préliminaires des besoins en eau :

Franky Auger, Conseil Départemental de Vaucluse : Pour moi c'est paradoxal parce que vous dites que les réunions « exploitants agricoles » ont bien marché, mais pas celles des élus. Mais quand je regarde du côté du questionnaire, 20% de retours ça ne me semble pas énorme.

Intervenants CA84/DDT/plusieurs intervenants dans la salle : Si c'est plutôt bien, voire très bien 20% de réponses pour un questionnaire écrit.

Mr Luneau, Vice-Psdt du SYGRED et du SID : est-ce que vous avez fait une demande d'engagement, avec montant financier ? Nous l'avons fait pour notre réseau.

Marc Chemouni : Pour le moment, c'est trop tôt. Aujourd'hui on est au stade des intentions. On ne peut pas aller plus loin car nous ne pouvons pas encore donner d'estimation de coût réel.

- Sur la valorisation / communication autour du Projet de Territoire :

Marc Chemouni, informe que le Préfet de Vaucluse organise une conférence de Presse pour la signature de la convention de partenariat exigé dans le dossier FEADER. De plus, une rubrique Projet Territorial sera ouverte sur le site internet de la Préfecture de Vaucluse.

- [Débats du COTECH sur la partie étude des besoins en eau](#)

- Concernant les ASA : Pour la suite de l'étude, il est proposé de classer les ASA en 2 typologies : celles « propices à la modernisation » et celles « propices à la substitution » en fonction de divers critères : taille, capacités techniques et financières...

Sandrine Batut, Chargée de mission au SMBVL, et Benoit Laval, Chargé de Mission au SYGRED: Il faut étudier un scénario sans évolution, c'est-à-dire si on s'en tient seulement à la régulation des prélèvements.

Marc Chemouni: Les ASA devront montrer à l'administration quels efforts d'économie elles comptent faire, même si elles ne peuvent pas mettre en œuvre de grosse opération de modernisation.

Jean-Philippe Strasberg, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC) : Qu'est-ce que vous entendez par modernisation ?

Marc Chemouni: Cela peut-être toutes sortes d'opérations : comme du passage en sous pression, du cuvelage, de la régulation des volumes.

Intervenant de l'AERMC : C'est de la gestion alors.

M. Luneau : La création d'un réseau de ce type (Rhône) va conduire à la disparition de certaines structures. Si on maintient des structures concurrentes d'un réseau moderne, cela va poser problème. D'une part, parce que vous n'aurez pas les financements publics pour faire les travaux, et d'autre part, parce que les gens ne s'engageront pas dans le nouveau réseau, qui coûtera toujours plus cher que la solution dont ils disposent déjà. En Drôme, lorsque nous créons un réseau, les ASA existantes doivent l'intégrer. Il en va de l'équilibre économique du projet.

Marc Chemouni: On peut difficilement fermer une ASA administrativement, surtout si elle respecte les objectifs des EVP. On n'a pas de moyen juridique pour lui faire cesser son activité. C'est donc à l'ASA de réfléchir à sa pérennité, car la plupart d'entre elles prélèvent sur des ressources non sécurisées au jour d'aujourd'hui. Au-delà des réglementations et des volumes prélevables, les cours d'eau LAO² vont voir leurs débits baisser avec l'évolution climatique. Il y a un vrai travail de sensibilisation à faire envers la profession agricole.

Christian Balufin, Directeur du Syndicat de la Meyne : Oui, mais il y a des ASAs qui ne seront pas raccordables : il faut les maintenir. Elles sont d'utilité générale et ont une valeur patrimoniale.

Marc Chemouni: La typologie « propice à la modernisation » intègre la présence d'un technicien qui sache conduire un projet.

Sandrine Batut : Mais il faut réfléchir à un 3^{ème} scénario: celui où des ASA peuvent se maintenir moyennant des règles de gestion.

Marc Chemouni: Dans tous les cas plusieurs scénarii (y compris le « réseau Rhône ») devront être étudiés et comparés. Cependant, les règles de gestion permettront vraisemblablement d'atteindre les réductions de volumes prélevés fixés aujourd'hui, mais qu'en sera-t-il si les débits des cours d'eau LAO continuent de baisser

2 Lez AEygues et Ouvèze

et parallèlement les besoins d'augmenter.

Thibaut Vaudaine, Cadre Domanial à la CNR³ : La distinction entre les ASA propices à la modernisation et les ASA propices à la substitution semble pertinente. Mais il y a aussi une logique géographique à intégrer : une entrée spatiale à ajouter. Si le réseau passe par le territoire de l'ASA, il faudra qu'elle passe dans la partie modernisation/substitution. Surtout si c'est une ASA proche du Rhône.

Marc Chemouni: Le but du Projet Territorial est d'être un schéma directeur (c'est-à-dire des règles locales) approuvé par tous et appliqué à tous. Cette ASA là, si elle est de taille suffisante et qu'elle possède des capacités financières et techniques satisfaisantes, a deux possibilités, se moderniser ou la substitution. Il y aura des scénarios, et des décisions à prendre par le COTECH et surtout le COPIL... à l'échelle globale. Et s'il est collégialement décidé que pour ce périmètre-là, ça sera le « réseau Rhône », l'ASA devra y adhérer à moyen terme. Il serait en tout cas anormal qu'elle bénéficie d'appuis techniques ou financiers par ailleurs. La décision du Comité de Pilotage du Projet de Territoire devra s'appliquer aux ASA. Et si il n'y a pas de consensus sur une décision, il n'y aura pas de projet territorial et chacun pourra alors faire ce qu'il souhaite si tant est qu'il respecte la réglementation « nationale ».

Sébastien Loubier, Ingénieur de Recherche en économie à Irstea Montpellier : Ceux qui vont financer le projet vont s'engager à condition qu'il y ait de la substitution et que l'on respecte les objectifs de volumes prélevables. Donc à chaque fois que l'on va se priver d'une ASA, en lui faisant faire des économies d'eau, on va plomber le Projet Territorial. Parce que le PT ne repose que sur une seule chose, c'est d'augmenter les surfaces irriguées du fait de l'efficacité gagnée sur ces ASA-là. Aussi se priver de cette ASA pour la substitution c'est se priver d'un financement. 80% des volumes économisés viennent des ASA. Le point central à ne pas rater est ce point-là : l'évolution des ASA. Si on en perd la moitié, on perd la moitié des surfaces irrigables / irriguées dont on a identifié les besoins.

Marc Chemouni: Les règles de financements publics (Agence, FEADER, Région, Département...) peuvent évoluer d'ici la mise en œuvre des aménagements et ne dépendront pas uniquement des volumes substitués. Mais il est vrai qu'il est nécessaire d'intégrer un maximum de surface dans les projets collectifs. La difficulté avec les ASA, c'est que sur ces structures l'irrigant paye quelques dizaines d'euros à l'hectare et que sur un réseau collectif sous pression c'est quelques centaines d'euros à l'hectare.

Jean-Marc Strasberg, Agence de l'eau : Il est cependant important de connaître les volumes disponibles sur les sous bassins. L'Agence regardera uniquement les économies possibles, les possibilités de substitution pour évaluer ses possibilités d'interventions dans les projets.

Mr Luneau : En même temps, les économies seront prises sur l'ensemble du bassin. Si on ne fait pas des économies là où elles sont disponibles, c'est grave.

Sandrine Batut : cite l'exemple de l'économie qui pourrait être faite par le Canal du Comte.

Sébastien Loubier : La solidarité et la mutualisation des coûts sont l'essence même d'un projet territorial. Dans certains projets territoriaux, des irrigants individuels éloignés du réseau payent une taxe d'arrosage car la substitution opérée grâce au réseau collectif leur permet de continuer à prélever.

Sandrine Batut : les ASAs propices à la modernisation pourront-elles faire les deux : se moderniser et puis se raccorder au réseau Rhône s'il se réalise ?

Mireille Brun : On peut effectivement envisager qu'une ASA qui est très éloignée de la tête du réseau passe sous pression puis plusieurs années après se raccorde au réseau Rhône s'il se rapproche.

3 Compagnie Nationale du Rhône

Sébastien Loubier : c'est le maître d'ouvrage le critère prioritaire.

Alain Guillaume : le critère « professionnalisé » va faire la différence. Il faut du personnel spécialisé pour engager des projets de travaux, évaluer les économies.

Sébastien Loubier : pourquoi ne pas envisager de la prestation de service entre une ASA professionnelle et une qui l'est moins ?

Fabrice Doumenc, Directeur ASA canal Carpentras : indique que cela n'est plus possible depuis la réforme des ASA (2004/2006).

Franky Auger : Il me semble qu'il y aura peu d'ASA « propices à la modernisation ». Pour ma part, dans le secteur Vaucluse, j'en vois 4 qui vont répondre à ces critères pour faire de la modernisation sans substitution. Ça sera vite fait

- Sur le changement climatique

Sandrine Batut : comment est pris en compte le changement climatique ? Si on a des besoins en plus en eau, il faudra bien prendre en compte les demandes au-delà des économies à faire.

Sébastien Loubier : il faut se poser les bonnes questions. On ne sera pas en mesure de suivre la demande climatique avec un réseau dimensionné au départ pour être utilisé à 100%, On ne pourra pas s'adapter à l'évolution à 30 ans. C'est pourquoi il faut être très prudent dans le dimensionnement. Le seul intérêt de prendre en compte le changement climatique, c'est de prendre un volume encore inutilisé à ce jour. Si telle culture a besoin de 20% de plus d'eau pour s'adapter au changement climatique, doit-on se dire on fait un réseau à 80% utilisé aujourd'hui pour arriver à 100% dans les besoins futurs. Est-ce qu'on fait des infrastructures évolutives, ou jetables, prévues pour 30 ans, ou est-ce qu'on fait un réseau pour 100 ans et plus ?

Marc Chemouni : on a toujours été clair sur le fait que l'irrigation n'est pas le seul facteur qui permettra de s'adapter au changement climatique. Il faudra aussi faire évoluer les cultures, les techniques culturales (feuillage...), les variétés, les cépages...d'autant plus que le projet ne permettra l'irrigation que de 25 % environ de la SAU du secteur.

- Décisions du COTECH sur la besoins en eau

- Le COTECH approuve le classement des ASA en 2 typologies : celles « propices à la modernisation » et celles « propices à la substitution ». On distinguera les critères liés aux ouvrages (position de la prise d'eau,...) et ceux liés aux maîtres d'ouvrage (capacités techniques et financières)

4. Croisement des données « attentes des usagers », avec les autres paramètres - Sébastien Loubier, Ingénieur de Recherche en économie à Irstea Montpellier fait une présentation avec des suggestions de points d'analyse et de critères.

Voir diaporama

Fabrice Doumenc : c'est le critère de la demande qui est le plus important pour un gestionnaire de canal. Il y a des enquêtes qui ont été faites dans le secteur des Dentelles de Montmirail en 2008. Il en était ressorti 1400 hectares de demandes.

Mireille Brun : on va prendre en compte les résultats de l'enquête dans l'évaluation des besoins (enquête

Dentelles).

M. Luneau : par rapport à ce qui s'est fait dans le secteur de Montélimar sud, ce sont les premières tranches qui sont les plus chères. C'est pourquoi il faut mettre un critère prioritaire pour les secteurs où il y a le plus d'hectares de demandés.

Sébastien Loubier : on peut tout croiser même au risque de faire des nœuds. Il faut prendre du recul et se reposer les bonnes questions. Quelles sont les questions à se poser pour faire un diagnostic ? Cartographier spatialement les oui et les non à la question « considérez vous avoir un accès à l'eau suffisant et/ou adapté à vos besoins ? ». Existe-il des « chemins de non » ? Ceux ci pourraient correspondre aux chemins de passage des futurs réseaux. Il faut aussi affiner le diagnostic spatial : confronter les besoins déclarés aux données objectives. Identifier des zones pédo-climatiques homogènes. Identifier ensuite quels sont les besoins en eau des cultures dans ces zones là. Cela permet d'affiner le dimensionnement des réseaux et de relativiser les besoins déclarés par les agriculteurs. Il faudra au moins avoir une référence objective pour corriger les estimations des besoins en eau.

On peut également se poser d'autres questions. Favoriser le multiusage ou l'éviter ? car source de recettes facile, mais qui présente aussi des inconvénients, cf les réseaux gavitaires qui sont mités par l'urbanisation et où l'efficacité hydraulique est complètement perturbée. Est-ce qu'on veut un réseau qui frôle déjà les zones urbaines, où la question se reposera dans 50 ans. Est-ce qu'on exclut certains usages ou pas ? Il faut se reposer les questions de ce qui nous manque dans notre diagnostic territorial.

- Les membres du COTECH seront sollicités en septembre soit par mél soit lors d'une réunion, sur les critères à prendre en compte pour sélectionner les secteurs sur lesquels le recensement des besoins en eaux sera le plus approfondi.

La séance est levée à 17h15.

Pièces annexes :
diaporama CA84,
daporama IRSTEA,